

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à 18h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Paul SALVATICO, Maire.**

Ouverture de la séance : 18h08

Présents : Mmes et MM, BEYT Fernand, CARTERY Cédric, FARAMOND Gérard, GASNIER Marta, MARTIN Susy, PERES Pierre, PARDO Dominique, PTAK-VILLARDI Virginie, SALVATICO Jean-Paul,

Absents : CANCEL Philippe procuration à Fernand BEYT
YECORA Dominique procuration à Suzy MARTIN

1 - COMPTE RENDU DU 8 DECEMBRE 2021

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des questions à émettre au sujet du compte rendu du conseil du 8 décembre 2021.

Suzy MARTIN précise qu'il y a une erreur sur la délibération du paragraphe 8 SDEHG branchement parcelle 51.

Il y a 2 abstentions et 9 contre

M. le Maire en profite pour préciser que le lotissement ne se fera pas en raison du coût.

Vote à main levée : **Pour 11** - **Contre 0** - **Abstention 0**

2 - MISE EN PLACE GED - Délibération

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite uniformiser l'informatique de la mairie en passant par le biais d'un serveur afin de pouvoir avoir accès à toutes les pièces même durant l'absence de Mme ROSSETTO.

Après la lecture du devis qui est proposé, M. Pierre PERES demande la possibilité d'obtenir un devis comparatif car le montant du devis mensuel lui semble élevé.

Mme Virginie PTAK demande afin d'éviter se coût que les codes d'accès aux ordinateurs soient donnés à M. le Maire.

La délibération est annulée.

Vote à main levée : **Pour 0** - **Contre 0** - **Abstention 0**

3 - MISE EN PLACE VIDEOSURVEILLANCE- Délibération

M. le Maire donne au Conseil Municipal les devis qu'il a fait établir pour le positionnement de plusieurs caméras pour la sécurité de la mairie et du tri sélectif. Il s'avère que de nombreux déchets sont laissés aux pieds des containers comme des pneus, des cartons...

Le tri sélectif devient peu à peu une zone de décharge en tout genre.

Le devis qui correspond le mieux aux attentes de M. le Maire est de 3 943,20€, une aide à hauteur de 50 % peut être envisagée.

Vote à main levée : **Pour 8** - **Contre 1** - **Abstention 2**

4 - MODIFICATION DEVIS EXTENSION BOUCHERIE - Délibération

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte la modification du devis des travaux d'extension de la boucherie car l'architecte n'avait pas mentionné ses honoraires sur le devis initial. Le nouveau devis s'élève donc à la somme de 80 295€ TTC pour une part de travaux pour la somme de 63 000€ TTC.

Suzy MARTIN souhaite connaître les aides de l'état accordées et M. le Maire indique qu'il y a 40 % de l'état et que la région peut être à hauteur d'environ 20 % mais la demande est à faire pour la région par la boucherie.

L'état a versé à la Mairie une subvention COVID d'un montant de 19 900€ et M. le Maire propose de l'investir dans les travaux.

Une nouvelle réunion entre l'architecte, la boucherie et M. le Maire est prévue le 18 mars pour les plans définitifs et les divers devis afférents.

Vote à main levée : **Pour 11** - **Contre 0** - **Abstention 0**

5 – FACECO : Action Ukraine - Délibération

M. le Maire donne au Conseil Municipal l'appel à l'action Ukraine reçu. Après lecture du document M. le Maire précise que les communes voisines et ce qui se fait le plus souvent dans ce cas est de verser la somme de 1€ par habitant. Le montant s'élèvera donc à 465€.

Vote à main levée : **Pour 11** - **Contre 0** - **Abstention 0**

6- Questions diverses

- a. Mme Virginie PTAK demande s'il est possible de s'organiser pour la tenue du bureau de vote des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022. Un planning est mis en place et sera soumis à M. Philippe CANCEL et Mme Dominique YECORA.
- b. Mme Marta GASNIER demande s'il est possible de fleurir le village et informe que des administrés trouvent que le village est sale et pas entretenu !! M. le Maire demande comment s'organiser pour l'arrosage tous les deux jours en saison chaude ? Mme Marta GASNIER fait faire un devis pour le fleurissement et reviens vers M. le Maire.
- c. M. Cédric CARTERY demande s'il est possible de faire boucher les ornières qui se trouve chemin du cimetière vers la stabulation. M. le Maire prend contact avec M. PUJOL du SIVOM pour faire faire le nécessaire.
- d. M. Cédric CARTERY annonce que les gouttières de la salle Fabian sont pleines, voir s'il est possible de les déboucher.
- e. M. Pierre PERES précise que suite au mail reçu par M. le Maire pour GMAPI, il a fait le nécessaire pour que le ruisseau qui passe dans la commune soit pris en compte sur les cartes diagnostic de l'étude globale du bassin versant Garonne Amont
- f. M. Pierre PERES informe M. le Maire que des administrés s'interrogent sur l'éclairage du terrain de foot. Le terrain de foot est plus souvent utilisé car la commune de POINTIS DE RIVIERE l'utilise. Le leur est impraticable car inondé.
- g. Mme Marta GASNIER remercie M. le Maire pour son aide lors du recensement car il a été très difficile d'obtenir les réponses. La commune passe de 365 à 417 habitants.
- h. M. le Maire demande de choisir la date pour l'inauguration de l'école. Le 7 mai en matinée a été décidé.
- i. M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a pris connaissance du mail reçu par le Chargé de mission interministérielle pour la désignation d'un référent laïcité. Aucun membre du Conseil Municipal ne veut endosser ce rôle et demande à M. le Maire d'en informer le chargé de mission.
- j. M. le Maire précise que la mise en place de la fibre avance. Le démarrage de la phase des travaux avec la mise en place des autorisations administratives et préparation des travaux est prévue pour mai. De juin à août les travaux sont prévus avec une ouverture commerciale sur le mois de juillet. Il est annoncé une prévision d'éligibilité à hauteur de 90 % des prises pour décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 13